

Sensibilisation au risque chimique

De quoi s'agit-il ?

Le risque chimique résulte de l'exposition à un ou plusieurs produits chimiques dangereux présents dans l'environnement de travail.

Ces substances peuvent être sous forme de gaz, de liquides, de poussières ou de vapeurs et peuvent **avoir des effets nocifs immédiats ou à long terme sur la santé des salariés.**

Le risque chimique est évalué en fonction de la nature des produits, de la concentration dans l'air, de la durée et de la fréquence de l'exposition, ainsi que des mesures de prévention mises en place.

Les objectifs

- Sensibiliser les salariés et employeurs aux dangers des substances chimiques auxquelles ils sont exposés au quotidien (inhalation, contact cutané, ingestion)
- Monter en compétences sur la connaissance des risques (Fiches de Données de Sécurité, pictogrammes, Agents Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques)
- Promouvoir les bonnes pratiques de prévention et le port des Équipements de Protection Individuelle
- Former les employés aux gestes et comportements à adopter pour éviter l'exposition aux produits chimiques (manipulation sécurisée, stockage, étiquetage)

Pour aller plus loin

[Brochure DREETS Centre-Val de Loire : Le Risque Chimique, suis-je concerné-e ?](#)

Déroulement

- Échange préalable avec l'adhérent sur les besoins et attentes
- Adaptation de la sensibilisation aux besoins et attentes
- Présentation et quiz
- Possibilité de réaliser des ateliers ludiques



Qui peut en bénéficier ?

Toutes les entreprises et structures adhérentes au CIHL
Public cible : salarié (groupe de 6 à 12 salariés maximum)



Intervenants :

Toxicologue



Durée :

Module de 3h maximum en entreprise



Comment en faire la demande ?

Demande de l'entreprise auprès du médecin du travail ou auprès du service prévention : cihl.prevention@cihl45.com